

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## OBJET

Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

## PUBLIC CIBLE

Le plan de formation d'INAÉ est ouvert à tous les permanents des SIAE et aux administrateurs dès lors que la formation répond à un besoin de gouvernance ou de pilotage de la structure venant appuyer l'équipe dirigeante salariée.

## TARIFS

Ils comprennent les coûts pédagogiques de l'action et la fourniture des supports de formation.

Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration demeurent à la charge du stagiaire. Tout stage commencé est dû en totalité.

## INSCRIPTIONS, FACTURATION, RÈGLEMENT

L'inscription se déroule en 4 étapes (cf p.6).

La commande d'une formation est ferme à partir de la réception de votre bulletin d'inscription et du règlement à INAÉ. Dès confirmation, la convention de formation vous sera envoyée en deux exemplaires. Vous devrez alors nous la retourner signée.

INAÉ s'engage à vous transmettre avant le démarrage de la formation par mail, le programme détaillé ainsi que toutes les informations utiles à sa bonne organisation (plan d'accès, liste des hébergements et des restaurants situés à proximité).

## PRISE EN CHARGE DIRECTE PAR L'OPCA

Si vous souhaitez qu'un organisme collecteur prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il vous appartient d'en faire la démarche et d'indiquer cette information sur le bulletin d'inscription.

## ANNULATION ET REPORT DU FAIT DE L'OF

INAÉ se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure (défaillance d'un formateur, grèves des transports, mauvaises

conditions météorologiques, problème de salle) ou d'un nombre de participants inférieur à 8. Dans ce cas vous serez informés de l'annulation de la formation dans un délai de 7 jours, minimum, avant le début de la formation.

L'ensemble des participants seront prévenus au minimum par mail et aucun dédommagement ou pénalité ne seront appliqués.

## ANNULATION ET REPORT DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute demande d'annulation doit être effectuée par écrit. En cas d'annulation dans un délai de moins de 15 jours avant le début de la formation, INAÉ se réserve le droit de vous demander une participation de l'ordre de 25% des coûts pédagogiques. Une annulation trop tardive engendre des difficultés logistiques et met en péril le maintien de la formation. Nous facturons donc les frais correspondants aux coûts engagés.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE / CONFIDENTIALITÉ

Les programmes et supports de formation restent la pleine propriété de l'organisme de formation. De même, les informations transmises et/ou échangées au cours de la formation sont confidentielles et ne sauraient faire l'objet d'une divulgation à des tiers.

## RÉSOLUTION DE LITIGES / DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Tout litige ne pouvant faire l'objet d'un règlement à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Poitiers.

## MISE A JOUR DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice, le client en sera tenu informé. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du client.